

COMPTE RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du vendredi 18 mars 2022
à 18 heures

L'an deux mil vingt-deux et le 18 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont assemblés, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric POMA.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Messieurs POMA-DALCHER-Madame DE QUERO-Monsieur MONCHO-Madame PIERRAT-Monsieur WALLAERE-Madame VALGELATA- Monsieur MOREAU-Mesdames PELLEGRINO-BARADE- Messieurs CAUVE FALCO-BADALASSI-Mesdames VIALE- YOUSSEF-Messieurs BOUIX-JERIBI-Mesdames HERING-GAVACHE-Monsieur RAIBAUDI-Madame BLANCHARD

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du Code général des collectivités territoriales : Jean-Jacques DICHARRY ayant donné pouvoir à Geneviève PIERRAT, Elisabeth DUBOIS ayant donné procuration à Sébastien MOREAU, Arnaud CALLET ayant donné procuration à Marc MONCHO, Claudie LACQUA ayant donné procuration à Slah JERIBI

Absents : Messieurs LENOIR-MENDES, Madame SKRABO-CRISTINA

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la séance qui comporte 5 points et propose de rajouter un point N° 6 à savoir « Contribution budgétaire au SIPL »

Le conseil approuve à l'**unanimité**

*** Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 4 février 2022**

⇒ Le Conseil approuve à l'**unanimité**

*** Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 4 février 2022.**

⇒ Le Conseil prend acte

Point n° 1 : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) et heures complémentaires

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est votée à l'**unanimité**

Point n° 2 : Régularisation foncière : cession de la parcelle communale cadastrée section E n° 2376 située au 78, chemin de la Combe

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est votée à l'**unanimité**

Point n° 3 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

A l'issue du vote à bulletin secret,

⇒ **24 voix exprimées**

⇒ **24 suffrages valablement exprimés**

⇒ **Les Membres de la Commission d'appel d'offres sont élus à la majorité**

Point n° 4 : Tarif de vente de l’affiche de la Fête des Violettes

A l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est votée à l’**unanimité**

Point n° 5 : Débat d’Orientation Budgétaire 2022

Le conseil prend **acte**

Point n° 6 : Contribution budgétaire au SIPL

A l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est votée à l’**unanimité**

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h00.